



Montréal, le 24 mai 2016

PAR TÉLÉCOPIEUR

[REDACTED]

Madame [REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]

Objet : Demande d'accès aux documents

N/Réf. : 0801-01-2016-2017-055

V/Réf. : [REDACTED]

Madame,

Par la présente, nous accusons réception de votre demande d'accès reçue le 10 mai 2016, laquelle vise obtenir du Tribunal administratif du Québec une copie de toute information qu'il pourrait détenir relativement à Technoparc Montréal (le « Propriétaire ») quant au terrain vacant étant un prolongement de l'Avenue Marie-Curie à Montréal (la « Propriété »).

Après vérification, il s'avère que le Tribunal détient un dossier ouvert (SAI-M-235938-1504) concernant ce propriétaire.

Tel que convenu, vous trouverez en pièce jointe une copie du plumentif de ce dossier, lequel peut vous être communiqué en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1).

Par ailleurs, nous vous informons que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information une révision de cette décision. Vous trouverez ci-joint un avis relatif à l'exercice de ce recours.

Espérant le tout conforme à vos attentes, veuillez agréer, Madame, nos salutations distinguées.

ORIGINAL SIGNÉ

Julie Baril

Directrice des affaires juridiques

Responsable de l'accès aux documents

des organismes publics et de la protection des renseignements personnels

Pièces jointes : Plumentif et avis de recours